

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Sc 182-07
Samedi 13 JUL. 2007

Ludovic LIONS

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SAGE ILL-NAPPE-RHIN

PARTICIPATION A L'ETUDE DU PLAN DE COMMUNICATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2007/IV – 6^{ème}/15 du Conseil Général du 22 juin 2007 relative à la Décision Modificative n° 1 du Budget Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 03/07/2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de programmer, conformément au rapport, la subvention de 5 609,24 € accordée à la Région Alsace pour la réalisation d'une étude du plan de communication du SAGE ILL-NAPPE-RHIN.

Les crédits correspondants sont inscrits au Programme C014 (Enveloppe : 95944 – Nature : 65732 – Fonction : 61).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions